

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 DECEMBRE 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2**

Le 13 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Intercommunale à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### **PRÉSENTS**

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE -GRAND

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

#### Les Chapelles

Paul PELLECUER

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

#### Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Gérard VERNAY (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan Le LANN (Pouvoir à Laurent CHELLE)

### **EXCUSÉS**

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Jean-Claude FRAISSARD

**2021-139**

## **GESTION DES DÉCHETS – EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES DANS LE CADRE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président en charge de l'Eau-Assainissement-Déchets-Tri-GEMAPI rappelle que la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, votée par le Parlement en 2015, impose la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les déchets plastiques d'ici 2022. À cette date, tous les emballages ménagers et assimilés en plastique devront être déposés en France dans les bacs dédiés au tri. Les collectivités devront être en mesure de procéder à leur tri en vue de leur recyclage.

Savoie Déchets proposera une solution de tri définitive pour la Savoie via la construction d'un nouveau centre de tri (opérationnelle a priori en février 2025) assortie d'une solution transitoire pour une Extension des Consignes de Tri (ECT) effective sur le territoire à fin 2022 au plus tard.

Outre les plastiques, ces extensions concernent également les petits emballages métalliques (acier, aluminium) qui pourront être captés par les centres de tri et envoyés dans les filières de recyclage. Cette évolution exige un changement de comportement des concitoyens dans la façon de gérer les déchets au quotidien.

A cette fin, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise devra développer une véritable campagne d'information pour améliorer les performances sur le tri des emballages et diminuer les erreurs dans les bacs dédiés au recyclage. Les actions envisagées sont une communication d'envergure pour informer le public (courriers, guides, achat d'espaces événementiels, etc.) et une communication de proximité (signalétique sur les conteneurs semi enterrés et actions de sensibilisation via un porte à porte de masse des 8 communes).

Ces actions seront menées par le service réduction et tri des déchets en partenariat avec le service communication et le service collecte de la Communauté de Communes ainsi que les services techniques des mairies. Il est prévu que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérentes à Savoie Déchet mutualisent la même communication sur les Extensions de Consignes de Tri (ECT).

Concernant les soutiens financiers, l'acceptation de la candidature de la collectivité par CITEO se traduira par une augmentation des soutiens (660 € par tonne de plastique au lieu de 600 € aujourd'hui).

Aussi, au regard des enjeux, il est proposé que la collectivité s'engage à appliquer l'extension des consignes de tri aux plastiques au plus tard le 31 Décembre 2022.

Elle doit pour cela se porter candidate auprès de l'organisme CITEO avec le centre de tri de Savoie Déchet et déposer son dossier d'ici le 31 décembre 2021.

Ce dossier doit, notamment, comprendre l'engagement de l'assemblée délibérante. Cette candidature doit présenter les engagements et les moyens mobilisés par les différentes parties prenantes.

**Vu** ledit dossier ;

**ANNEXE 20** : « Dossier de candidature ECT simplifié **CL073038\_ 247 300 254** »

**ANNEXE 21** : « 2021\_solution transitoire **CL073038\_ 247 300 254** »

**ANNEXE 22** : « **ELEMENTS\_TECHNIQUES\_ET\_FINANCIERS\_CCHT** »

**ANNEXE 23** : « Courrier du centre de tri »

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni 07 Décembre 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'autorisation de mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**





Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.



## Appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri

### Dossier de candidature simplifié

Le dossier de candidature se compose obligatoirement des pièces suivantes :

**Fichier Word** « Dossier de candidature simplifié ECT » format imposé, non modifiable, à nommer selon le N° de Référence Citéo de la Collectivité candidate suivi du N° SIREN : **CL073038\_247 300 254.doc**

- **Fichier Excel** « Eléments techniques et financiers » : format imposé, non modifiable, à nommer selon le N° de Référence Citéo de la Collectivité candidate suivi du N° SIREN : **CL073038\_247 300 254.xls**

Il devra être accompagné des éléments suivants :

- Un **courrier de transmission signé par un représentant habilité de la collectivité** identifiant l'intitulé du projet, sa nature et le nom du (des) centres de tri concerné(s) (format libre)
- Un **courrier du président attestant des dates de fin de marché de tri** avec son ou ses centres de tri.
- Le **courrier du centre de tri attestant sa capacité** à accepter les tonnages en consignes élargies et à respecter les standards par matériau (voir annexe I).
- Une **délibération autorisant la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri**. Si cette délibération n'a pas été prise au moment du dépôt du dossier, les candidats pourront préciser lors du dépôt de dossier la date de passage de la délibération et la transmettre ultérieurement (format libre).
- Pour les collectivités concernées par une solution transitoire de tri, le document **2021\_Solution transitoire\_CLxxxxxx\_SIREN**
- Pour les collectivités dont les couleurs de contenant ne respecteraient pas le référentiel national établi par l'ADEME en mai 2016 relatif à l'organisation de la collecte des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques, un **plan d'action d'adaptation du code couleur** des contenants qui précisera :
  - La méthode envisagée

- Le calendrier dans lequel l'adaptation sera complète sur le territoire (avant 2022).

Les Collectivités qui seraient confrontées à une impossibilité majeure de réaliser ces adaptations dans les délais impartis pourront joindre à leur dossier un argumentaire détaillé qui sera soumis à l'appréciation du Comité de concertation.

Les candidats concernés devront **compléter l'Excel fournit nommé « 2021\_PA Code couleur\_CLxxxxxx\_SIREN »** (disponible auprès de l'interlocuteur Citeo). Ce document sera à déposer lors de la candidature, **accompagné de l'argumentaire détaillé le cas échéant.**

- Pour les collectivités collectant les emballages et les papiers graphiques en plusieurs flux et en porte à porte, sur tout ou partie de leur territoire, un **plan d'action d'adaptation du dispositif triflux en porte à porte** qui précisera :
  - La méthode envisagée
  - Le calendrier dans lequel l'adaptation sera complète sur le territoire (avant 2022).

Le plan de conversion pourra prévoir plusieurs solutions parmi lesquelles :

- L'évolution du mode de collecte d'un des flux : passage des papiers ou fibreux en collecte de proximité par exemple
- L'évolution du schéma de collecte vers le multimatériaux sur le territoire concerné.

Les Collectivités qui pourront prouver l'absence de pertinence technico-économique de ces adaptations (perturbation de l'outil de tri, surcoûts, ...) joindront à leur dossier un argumentaire détaillé, qui sera soumis à l'appréciation du Comité de concertation.

Les candidats concernés devront **compléter l'Excel fournit nommé « 2021\_PA Triflux PP\_CLxxxxxx\_SIREN »** (disponible auprès de l'interlocuteur Citeo). Ce document sera à déposer lors de la candidature, **accompagné de l'argumentaire détaillé le cas échéant.**

**L'ensemble des éléments devront être envoyés à l'adresse suivante :**

**[ECT-simplifie@citeo.com](mailto:ECT-simplifie@citeo.com)**

### **Identification de la Collectivité** CL073038\_247 300 254.doc

<b>Nom de la collectivité candidate</b>	<b>Code de la collectivité (CLXXXXXX)</b>	<b>Population totale de la collectivité (INSEE 2017)</b>	<b>Population concernée par la candidature (INSEE 2017)</b>
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	CL 073038	15789	15789



**Date d'extension des consignes (date à laquelle les habitants trieront en extension) :**  
**31/12/2022**

**Identification du/des centre(s) de tri**

Dans le respect de l'objectif réglementaire visant un déploiement de l'Extension des Consignes de tri sur l'ensemble du territoire français d'ici fin 2022, nous aurons recours à une solution transitoire, permettant un passage en consignes élargie au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Se référer au document en annexe : « 2021\_Solution transitoire\_CL07338\_SIREN\_SD » détaillant le processus de transition.

	Centre de tri
Code du Centre de tri	73AA
Nom du Centre de tri	Chambéry – Savoie Déchets
Date de début du contrat de tri	Non applicable (régie)
Date de fin du contrat de tri	Non applicable (régie)
Si plusieurs centres de tri : population pour la candidature dans ce centre de tri	-
Statut centres de tri : définitif ou transitoire	Transitoire puis définitif

**Schémas et modes de collecte de la population candidate :**

Préciser les populations pour chacun des flux concernés		Flux de collecte de votre collectivité					
		Multimatériaux (= Emballages + papiers dans le même contenant)	Emballages légers (sans les papiers)	Papiers seuls	Plastique-Métal	Papier-Carton	Verre
Code couleur contenants		Jaune				Marron	Vert
Mode de collecte actuel	Porte à porte						
	Collecte de proximité	483				192	464

Pour le carton il s'agit de chalets et locaux cartons à destination des professionnels et des habitants. Ils sont implantés sur l'ensemble du territoire avec une densification des points d'apports en zone touristique (ex : 52 points sur Val d'Isère, 46 sur Tignes...)



**Plan d'action d'adaptation du code couleur :**

Respectez-vous les recommandations ADEME sur le code couleur des contenants sur 100% du territoire ? (jaune pour le flux contenant les emballages plastiques ; bleu pour le flux contenant les papiers s'ils sont séparés ; vert pour le flux verre) :

**OUI**

**Plan d'action d'adaptation du dispositif triflux en porte à porte :**

Les emballages et les papiers sont-ils collectés séparément et en porte à porte sur tout ou partie de votre territoire ? (par exemple : emballages en porte à porte / papier en porte à porte OU plastique-métal en porte à porte / papier-carton en porte à porte) :

**NON**

**Estimation des performances attendues :**

	Performances recyclées en kg/hab/an à T0 (2020)	Performances recyclées en kg/hab/an 1an après l'ECT	Performances recyclées en kg/hab/an 2 ans après l'ECT
<b>Emballages légers (Plastiques, Briques, Cartons, Métaux)</b>	40.54 kg/hab/an	53 kg/hab/an	55 kg/hab/an
<b>Papiers</b>	23.8 kg/hab/an	23 kg/hab/an	23 kg/hab/an
<b>Verre</b>	105.9 kg/hab/an	107 kg/hab/an	108 kg/hab/an

Du fait de la crise sanitaire, les données 2020 ne sont pas représentatives. Pour l'évolution des performances, ce sont les données 2019 (51 kg/an/hab) qui ont été retenues. On estime à 4kg/hab l'évolution de performance compte tenu des plastiques présents dans les OM et dans les refus de tri actuels.

Le verre quant à lui est aussi estimé à la hausse du fait de sa présence encore constatée dans les refus de tri et dans les OM. De plus, de grosses structures de type village vacances / Club Med se sont nouvellement installées sur le territoire ce qui impactera le flux tri & verre.

**Présentation des objectifs et enjeux du territoire candidat, contexte territorial et synergie avec les territoires voisins**

Située dans Le département du 73, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT) comporte 15 789 habitants et 8 communes. Le territoire est marqué par 2 saisons fortement touristiques. Une saison hivernale allant de décembre à avril, et une saison estivale de juillet à août. En période touristique hivernale nous multiplions la population par 10.

La CCHT a la compétence collecte et adhère au syndicat Savoie Déchets qui assure le tri des emballages et le traitement des OMr.

La CCHT collecte le multi matériaux en colonnes semi-enterrées en régie sur les communes de Tignes, Val d'Isère et le secteur dit Médian (Montavlezan, Ste Foy tarentaise, Les Chapelles, Séez, Villaroger et leurs hameaux) et en prestation sur la commune de Bourg Saint Maurice les Arcs et ses hameaux.

La fréquence de collecte varie d'une saison à l'autre. En moyenne 2 jours de collecte par semaine par point multi matériaux en saison sont effectués, contre 1 jour de collecte par semaine en intersaison.





La fiscalité en place est la TEOM

L'étude territoriale sur la Savoie et la Haute Savoie a été finalisée fin 2018. Elle a montré la pertinence d'un centre de tri en Savoie pour les collectivités adhérentes de Savoie Déchets et ses collectivités partenaires (Sictom Guiers, Sictom Morestel, CC Sources du Lac d'Annecy, SIBRECSA, CC Bugey Sud) d'une capacité comprise entre 35 000 et 40 000 tonnes

Savoie Déchets et les collectivités partenaires ont délibéré pour la mise en œuvre d'une entente en vue de la création du nouveau centre de tri. La charte d'entente devrait être signée début 2022. La solution définitive sera donc un nouveau centre de tri d'une capacité de 40 000 tonnes qui correspond aux tonnages à terme de ces collectivités.

Les enjeux de l'ECT pour de la collectivité sont de faire partie intégrante d'un projet de territoire à l'échelle départementale puis nationale visant à simplifier le geste de tri et optimiser le recyclage.

L'ECT permettra à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Simplifier le geste de tri des habitants et des touristes présents sur le territoire
- Harmoniser la communication avec les territoires voisins
- Baisser le taux de refus de 5.6% (passer de 23.6% à 18%)
- Baisser le coût annuel de refus
- Augmenter les performances de tri (passer de 16.6kg/an/hab à 20kg/an/hab)
- Bénéficier d'un processus de tri plus performant par la construction du nouveau centre de tri.

## Dimensionnement et organisation des moyens matériels et humains sur la pré-collecte et la collecte

Le parc de CSE est dense et réparti de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire. La dotation de nombre de PAV par habitant (1 conteneur pour 32 habitants) est très largement supérieure aux recommandations nationales afin de répondre aux besoins pendant la période touristique.

L'analyse de terrain nous permet de conclure que le parc de CSE actuel est en mesure d'absorber le surcroît d'emballages de 20%, à l'exception de quelques points noirs en très haute saison (février mars principalement). Une identification de ces points noirs a été effectuée (voir ANNEXE 3). Afin de s'adapter aux changements à venir des collectes supplémentaires seront à envisager pour ces points noirs

La régie et le prestataire sont habitués à gérer de fortes variations de quantité et de volume. L'évolution liée à l'extension sera donc gérée au fil de l'eau.

### ETAT DU DISPOSITIF AVANT PROJET

PRE-COLLECTE			
Dispositif de collecte sélective des emballages uniquement	Habitants concernés	Nombre et types	Etat de la signalétique
Apport Volontaire		483 conteneurs semi enterrés de 5 m3	



	15789	pour la CSE, soit une dotation de 1 conteneur pour 32 habitants	Etat moyen : une partie des stickers est à renouveler régulièrement cf usure pluie/neige/soleil
--	-------	---	---

COLLECTE		
Qui réalise la collecte ; fréquence et nb de tournées de collecte	Nb d'heures effectuées pour le flux multi /an	Identification des tournées déjà saturées
<b>MULTI :</b> Prestataire Colmo Hiver/lété : C2 par PAV Intersaison : C2 par PAV  Régies Hiver/lété : C2 par PAV Intersaison : C1 par PAV (varient en fonction des secteurs)	<b>MULTI :</b> Prestataire colmo : 1140 heures par an Régies : 1811 heures par an	Quelques points sensibles : CF annexe 3

## Plan de communication

**Descriptif du plan de communication qui sera réalisé, structuré en 3 phases : le pré-lancement, le lancement et le suivi du projet :**

Afin d'informer les habitants et les faire adhérer à cette simplification du geste de tri, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise prévoit un plan de communication en 3 phases.

- Pré lancement
- Lancement
- Suivi

### Pré lancement

L'élaboration des supports de communication sera coordonnée à l'échelle du bassin du centre de tri par Savoie Déchet dans le but d'optimiser la création graphique, d'harmoniser le message à l'échelle du territoire et de réaliser des économies d'échelle.

Nous prévoyons également d'utiliser le programme clé en main mis ligne sur TRIONS PLUS par CITEO ([www.trionsplus.fr](http://www.trionsplus.fr)).

Une campagne de **pose de nouveaux stickers** pour les conteneurs et/ou les points d'apport volontaire est prévue avant le froid et la neige entre le 3 octobre 2022 et le 28 octobre. Elle sera réalisée par un prestataire (en cours de recherche).

**Une opération de porte à porte de masse** est également prévue du mois d'octobre 2022 au mois de janvier 2023 afin de sensibiliser l'ensemble des usagers sur la question des déchets. Cette opération sera coordonnée par les animatrices réduction et tri des déchets et assurée sur le terrain par un prestataire à déterminer (ex : L&M).

### Lancement :

Le plan de communication prévoit une diffusion **d'un courrier d'information** à l'ensemble des habitants. Accompagné **d'un mémo tri** pour rappeler les consignes de tri. L'envoi est prévu le 5 décembre 2022. Cet envoi est prévu en amont de la date effective de l'ECT afin que les propriétaires et professionnels puissent avoir de temps de





s'organiser et de donner les bonnes consignes aux vacanciers et au personnel saisonnier avant la saison. Le mémo sera également distribué avec les sacs de pré-collecte en kraft mis à disposition des vacanciers par les hébergeurs.

La collectivité utilisera ses propres outils, médias propriétaires (site internet, réseaux sociaux, supports d'informations, rapport d'activité, son magazine « La Brève de l'Interco ») pour relayer l'information du lancement de l'ECT auprès de ses administrés.

Elle s'appuiera également sur **les relais** identifiés sur le territoire (élus, associations du territoire, bailleurs sociaux, agents des mairies, offices du tourisme, maison des saisonniers, centrales de réservation, écoles). Ils seront destinataires d'une information par courrier et mailing.

Les animatrices réduction et tri des déchets assureront en partenariat avec le service communication de la CCHT les actions de communication autour du lancement des ECT :

- Communiqué de presse
- Article sur le site internet
- Publications sur les réseaux sociaux
- Affiches sur les panneaux des communes
- Diffusion d'un spot sur les radios locales (4/jour fin décembre 2022 2/jour de janvier à fin mars 2023)

Les animatrices assureront également l'opération de porte à porte pour les professionnels en station (sur la période de début décembre 2022 à fin mars 2023) en accentuant la présence sur les stations de Tignes et de Val d'Isère qui présentent un taux de refus élevé.

**Suivi :**

Les animatrices réduction et tri des déchets assureront :

- Des présences sur stand avec animations et sensibilisation sur les marchés (3 sur la période de mai à août), foires (2 durant l'été 2023), évènements (6 sur la période de juillet à novembre 2023).
- Des interventions dans les écoles : 10 sur la période de mars à juin et d'octobre à début décembre 2023.
- De la communication autour des erreurs de tri observées durant les caractérisations (article sur site internet et réseaux sociaux)

**Les outils prévus à chaque étapes (voir tableau des indispensables ci-après) :**

	Pré-lancement	Lancement	Suivi
Les indispensables			
Courrier d'information envoyé à l'habitant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mémo-tri avec consignes de tri	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stickers bacs/conteneurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Médias de la Collectivité			
Lettre d'information, bulletin ou magazine municipal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Site internet de la collectivité (ou les déclinaisons smartphone)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Affichage municipal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réseaux sociaux (Twitter, Facebook...)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Canaux d'information directe (si présents)			
Présence de canaux d'information directe (garder la mention qui vous concerne)	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non



E-mailing/newsletter	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Message téléphoné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ambassadeurs du tri de la collectivité (si présents dans la collectivité)	<b>Pré-lancement</b>	<b>Lancement</b>	<b>Suivi</b>
Présence d'ambassadeurs du tri dans la collectivité (garder la mention qui vous concerne)	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non
Sensibilisation du public scolaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation d'animations publiques (exposition, fête associative, marché, animation en pied d'immeuble ou sur les marchés...)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation d'opérations de porte-à-porte Sur les zones où les besoins en communication de proximité sont les plus forts et où la marge de progression est la plus importante, des opérations de sensibilisation en porte-à-porte peuvent être organisées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### Messages :

Les messages seront conformes à celui ou ceux préconisés par Citeo : « Tous les emballages se trient » et « Tous les papiers se recyclent »

#### Planning du projet

- Préparation / Pré-lancement : juin – novembre 2022
- Mise en œuvre / Lancement : décembre 2022 avec un déploiement au 31/12/2022
- Suivi : avril à fin novembre 2023
- Bilan de l'année I : janvier 2024

#### Solution de valorisation énergétique des refus de tri plastiques

Les refus de tri seront valorisés énergétiquement à l'UVETD de Chambéry exploitée par Savoie Déchets. La performance énergétique de l'UVE pour 2020 était de 76.4%.

#### Descriptif du pilotage et de l'organisation du projet

##### A. Organisation mise en place pour le projet

Monsieur Sellami, directeur des services techniques de la CCHT sera chef de projet pour le déploiement du projet d'Extension des Consignes de Tri sur le territoire. Le chef de projet :

- Mobilisera et coordonnera les ressources internes (ex: responsable communication, ambassadeur du tri...) et externes (ex: communes membres et relais mentionnés dans le plan de communication, prestataire, directeurs des services techniques des communes, personnel de collecte en régies) pour assurer le bon déroulement du projet.
- Travaillera en collaboration avec le vice-président en charge des déchets sur l'analyse des indicateurs de suivi et la définition des actions correctives.
- Participera au comité technique

- Fera le bilan des performances (quantités, taux de refus) et assurera le développement du plan de communication

La mise en place opérationnelle sera faite par les coordinatrices réduction et tri des déchets de la CCHT.

Le comité de pilotage composé de Monsieur Fraissard, Vice-Président en charge de la commission « Eau-Assainissement/déchets-Tri/GEMAPI », Monsieur Sellami, Elsa Descamps, Nathalie Morille et Alice Jarvis, coordinatrices du service réduction et tri des déchets, se réunira régulièrement (une fois par mois au démarrage puis tous les 2 mois pour le suivi) pendant le déroulement du projet et pourra suggérer des actions correctives suivant les résultats constatés.

Au total, sur l'ensemble du projet 0.75 ETP sera mobilisé sur le projet.

## B. Portage politique du projet

Le projet d'extension des consignes de tri sera suivi et porté politiquement par FRAISSARD Jean Claude, Vice-Président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise en charge de la commission « Eau-Assainissement/déchets-Tri/GEMAPI ». Il coordonnera la concertation au sein des différentes instances de la collectivité.

Cet élu informera régulièrement le conseil et le bureau communautaire du déroulement du projet (analyse des résultats, difficultés rencontrées, valorisation des succès) et participera aux conseils municipaux pour présenter le projet.

Le projet sélectionné sera présenté à nouveau en commission thématique, «Eau-Assainissement/déchets-Tri/GEMAPI » au cours de laquelle le président assurera, autant que de besoin, un relais pour la communication et le suivi au sein des instances décisionnelles : Bureau et Conseil communautaires.

## Appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri Descriptif des solutions transitoires

**Pour les collectivités qui ne disposeraient pas d'un centre de tri en capacité de trier des flux en extension au 31 décembre 2022, ou dont le terme du marché de tri en cours est postérieur au 31 décembre 2022, les candidats devront obligatoirement proposer une solution transitoire leur permettant d'étendre les consignes de tri avant le 31 décembre 2022, conformément aux dispositions réglementaires. Les candidats veilleront à la bonne dénomination du présent document : 2021\_Solution transitoire\_CLxxxxx\_N° SIREN.xlsx**

### Identification de la Collectivité

**Nom de la Collectivité :** Communauté de Communes de Haute Ta  
**Population totale de la Collectivité :** 15789 (pop. INSEE 2017)  
**Population concernée par la /les solution(s) transitoire(s)** : 15789

**N° contrat Citeo :** CL073038  
**Si différent :** \_\_\_\_\_  
**Nom Collectivité signataire contrat CAP :** \_\_\_\_\_

### Présentation du centre de tri définitif et des solutions transitoires

Le candidat précisera ici :

- Le centre de tri actuel : CODE CDT - selon nomenclature CITEO
- Le centre de tri définitif (Sauf si le terme du marché de tri en cours est postérieur au 31 décembre 2022) : CODE CDT - selon nomenclature CITEO
- Le montage envisagé pour sa mise en oeuvre / le montage envisagé pour la mise en oeuvre de la/des solution(s) transitoire(s) ( ex : marchés, description des échéances, etc.)
- La nature de la/des solution(s) transitoire(s) : voir note jointe

*Le tri de la collecte sélective est actuellement réalisé sur le centre de tri de Chambéry (code 73AA) et/ou sur le centre de tri de Gilly sur Isère (code 73AD). A compter du 01/01/2022, l'ensemble des flux de collectes sélectives sera traité sur le CDT de Chambéry.*

*La solution de tri transitoire sera mise en oeuvre sur le centre de tri de Chambéry par le biais de travaux d'adaptation. Les travaux permettront de trier un flux en extension des consignes de tri avec la valorisation des films PE supérieurs à 300 mm et pour les plastiques rigides. la production d'un flux simplifié plastique (budget de 2M€ incluant les exportations lors des travaux).*

*Au niveau du planning, le marché de travaux a été lancé le 2 août 2021, les offres initiales seront reçues le 10 novembre. L'attribution du marché est prévue pour février 2022. La période de MSI est prévue en décembre 2022.*

*Le centre de tri de Chambéry devrait fonctionner en 3 \*8 ce qui permettra de traiter le maximum de tonnage. Les tonnages supplémentaires seront exportés vers un autre centre de tri en extension de consigne de tri (vers un centre de tri en ECT).*

Le candidat précisera dans le tableau ci-dessous

- la ventilation (tonnages/population) par centre de tri nécessaire à la mise en place de la solution transitoire

Nom de la Collectivité (EPCI)	Population concernée	Nom Centre de tri solution transitoire	Code Centre de tri solution transitoire	Date de candidature du centre de tri aux AAP citeo	SI CDT sélectionné Date de sélection du centre de tri aux AAP citeo	Date de mise en service du centre de Tri pour le tri en ECT?	Date de fin envisagée pour la solution transitoire	Tonnage estimé
Communauté de Communes de Haute	15789	Centre de tri de Chambéry	73AA	01/02/2022		01/12/2022	01/06/2025	1200





ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS - IDENTITE DES CANDIDATS

Identification du candidat porteur de projet

Si la collectivité candidate est la signataire directe d'un contrat avec Citeo :

Tableau 1.1

Nom de la collectivité candidate	Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
Code de la collectivité - Filière Emballages (CLXXXXXX)	CL073038
Compétence de la collectivité	Collecte
Population totale de la collectivité (population INSEE 2017 contractuelle en vigueur)	15 789

*Choix de réponse à faire uniquement via le menu déroulant*

*En cas de doute sur cette population, rapprochez vous de votre correspondant administratif Citeo*

Nature du projet

Tableau 2.1: remplir uniquement la valeur "autre flux" en en-tête de colonne si nécessaire, les données de population se remplissent automatiquement à partir des onglets de liste des communes (onglet 5.0 à 5.6 : 1 onglet =

Population candidate concernée par le projet (dans le cas d'un changement de schéma de collecte, identifier le schéma futur)	Flux de collecte concerné par le projet				Total population
	Multimateriaux	Emballages légers (sans les papiers)	Papiers	Plastique-Métal	
Extension des consignes de tri	15 789	0	0	0	15 789

Planning du projet

Tableau 2.3:

Date de début de projet	01/12/2022	Indiquez une date. Exemple : 01/12/2021
Date de fin de projet	01/06/2023	Indiquez une date. Exemple : 01/06/2021
Date prévisionnelle d'expiration des consignes de tri	31/12/2022	Indiquez une date. Exemple : 31/12/2021

Tableau 5.0 extension

Nom de la commune	Code INSEE de la commune	Population communale	Population INSEE 2017 de la commune	Répartition de la population candidate concernée par le projet par commune et par flux en pourcentage			
				Multimateriaux	Emballages légers (sans les papiers)	Plastique-Métal	Autre flux
				% de la population	% de la population	% de la population	% de la population
Exemple : Commune AAAAA	XXXXX	20 000	3 000	0	0	0	0
Exemple : Commune BBBB	XXXXX	15 000	15 000	100%	0	0	0
BOLUG-SAIN-MAURICE	73054	7 302	7 302	100%	0	0	0
LES CHAPELLES	73077	561	567	100%	0	0	0
MONTVALEZAN	73176	686	686	100%	0	0	0
SAINTE-FOY-TARENTAISE	73232	769	769	100%	0	0	0
SEEZ	73285	2 385	2 385	100%	0	0	0
TIGNES	73296	2 496	2 496	100%	0	0	0
VAL-D'ISERE	73304	2 555	2 555	100%	0	0	0
VILLAROGER	73323	366	366	100%	0	0	0

*(dans le cas d'un changement de schéma de collecte, identifier le schéma futur)*

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 073-247300254-20211213-2021\_139-DE





Communauté de communes Haute Tarentaise  
Monsieur AMET Président

Chambéry, le 04/11/2021

**Objet : Appel à candidatures sur l'extension des consignes de tri**

Monsieur le Président,

Je soussignée BENEVISE Marie, Présidente de SAVOIE DECHETS confirme avoir pris connaissance de votre volonté d'étendre les consignes de tri auprès des habitants de votre collectivité sur un bassin de 16382 habitants, et de ce fait de porter votre candidature auprès de Citeo.

Je vous confirme l'engagement de SAVOIE DECHETS, que je représente, à :

- Trier les matériaux d'emballages et papiers de votre collectivité, la communauté de communes Haute Tarentaise, dans le cadre de l'extension des consignes de tri dès que vous en aurez fait l'information auprès des habitants
- Être en mesure d'assurer les prestations qui relèvent de la responsabilité du centre de tri en vue du tri des plastiques autres que les bouteilles et flacons.
- Garantir la qualité des matériaux conformément aux standards en vigueur.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,  
Marie BENEVISE

